



REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE LA SUPERVISION DE SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES

# SITUATION DES SFD

---

## 2011

---

TRIMESTRE 1

TRIMESTRE 2

TRIMESTRE 3

TRIMESTRE 4

## AVANT-PROPOS

--- 0 ---

La présente publication fait la situation trimestrielle du secteur à travers les données financières et non financières fournies par les Systèmes Financiers Décentralisés (Sfd).

Ainsi, la Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés (DRS-Sfd) s'est fixée comme objectif de mettre à la disposition des utilisateurs les données les plus récentes collectées auprès des Sfd selon une périodicité mensuelle ou trimestrielle.

Pour la première année d'application des instructions 10-08-2010, 16-12-2010 et 20-12-2010 des efforts ont été fournis pour la disponibilité des données financières qui concentrent plus de 90% de l'activité.

L'échéance étant fixée un mois après l'exercice, la publication ne sera effective qu'au cours du deuxième mois du trimestre suivant.



## Table des matières

<b>Le Sociétariat</b> .....	4
<b>Encours des crédits</b> .....	5
Taux de créances en souffrance.....	5
<b>Dépôts</b> .....	6
<b>Dispositif prudentiel : Ratios</b> .....	7
Limitation des risques auxquels est exposée une institution.....	7
La norme de capitalisation ou ratio de solvabilité.....	8
La liquidité des Sfd.....	8
Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit.....	9
Couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables.....	9
Limitation des prises de participations.....	10
Financement des immobilisations.....	10
Limitation des prêts aux dirigeants et au personnel ainsi qu'aux personnes liées.....	11
Limitation des risques pris sur une seule signature.....	11

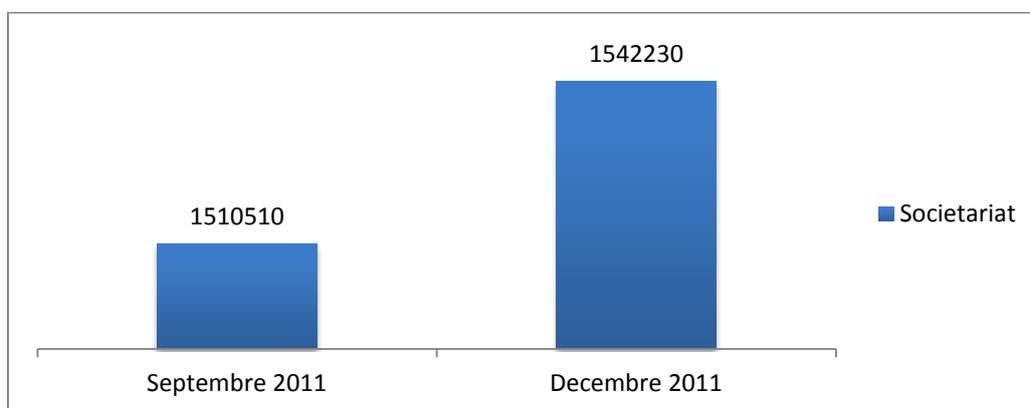


Au quatrième trimestre 2011, les Systèmes financiers décentralisés (Sfd) continuent leur progression avec des évolutions positives du sociétariat qui ressort à 1 542 230 membres et de l'encours des dépôts qui se situe à 181 milliards de FCFA. En parallèle, il est constaté une hausse de l'encours de crédit qui ressort à 186,84 milliards de FCFA et une baisse du taux de créances en souffrance en amélioration comparativement au trimestre précédent.

## Le Sociétariat

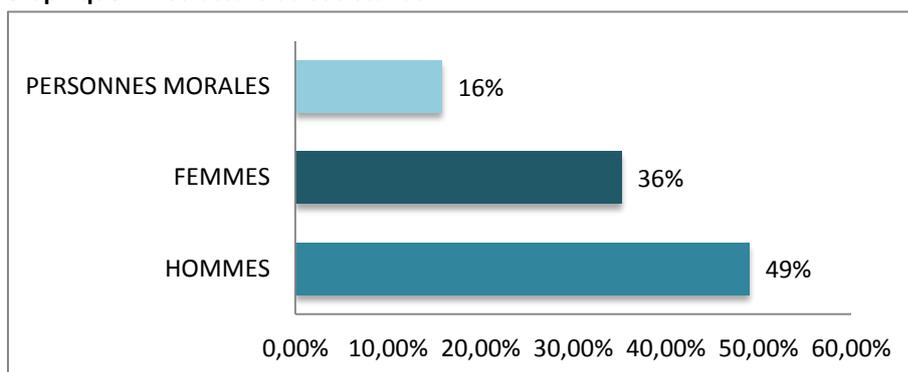
Le sociétariat des Sfd est constitué d'hommes, de femmes et de personnes morales. Il a augmenté au cours du quatrième trimestre passant de 1 510 510 à 1 542 230 membres en glissement trimestriel, soit une progression de 2.10%. Par ailleurs, le taux de pénétration progresse et ressort à 12.85%.

**Graphique 1** : Evolution du sociétariat



La structure du sociétariat reste similaire à celle du trimestre précédent, les hommes occupant 49%, les femmes 35%, alors que les personnes morales représentent 16%.

**Graphique 2**: Structure du sociétariat

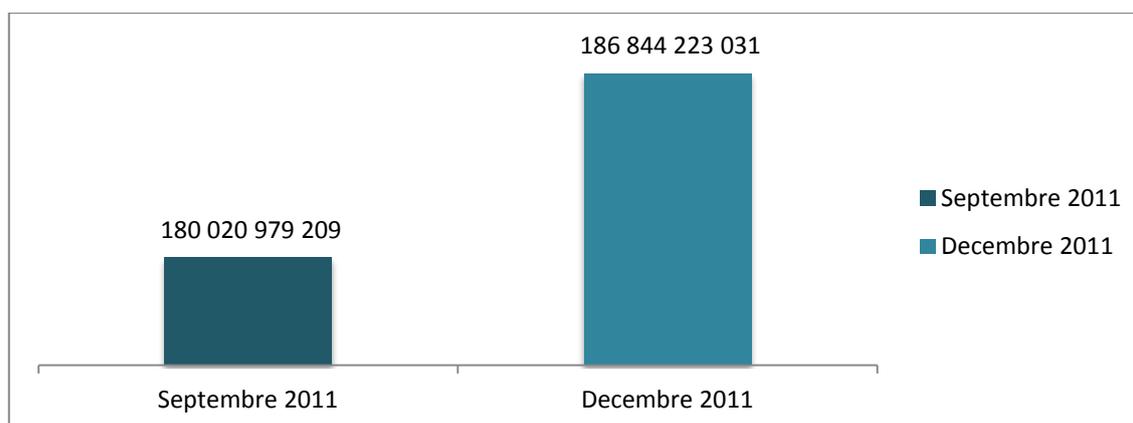


## Encours des crédits

Hausse de l'encours de crédit, baisse du taux de créance en souffrance.

En fin 2011, il est constaté une hausse de l'encours de crédit à hauteur de 7 milliards comparativement au trimestre précédent, passant de 180 milliards à 186,84 milliards, soit une variation positive de 3,79%.

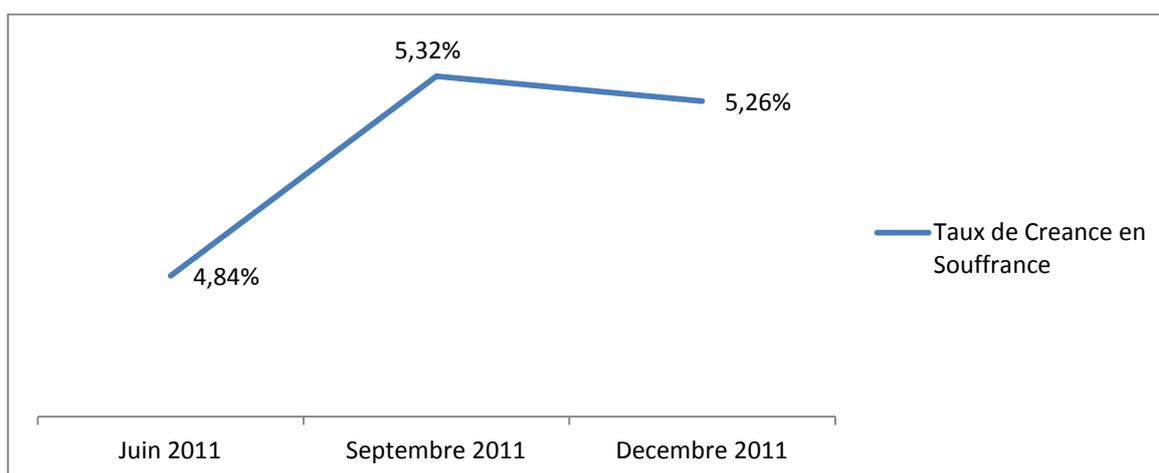
**Graphique 3** : évolution de l'encours de crédit



## Taux de créances en souffrance

Par ailleurs, il est observé une rupture avec la tendance haussière du taux de créances en souffrance constaté aux trimestres précédents avec une baisse de 0.06 point de pourcentage en glissement trimestriel. Toutefois, il demeure au dessus de la norme de 5% avec un taux de 5,26%.

**Graphique 4**: Evolution du taux de créances en souffrance

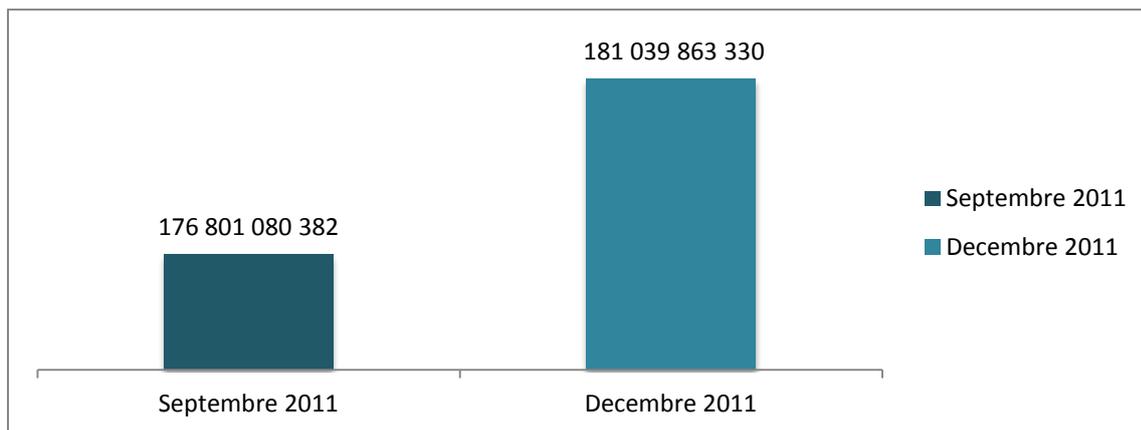


## Dépôts

La tendance haussière des dépôts est maintenue.

Les dépôts au niveau des Sfd restent en progression passant de 176,801 milliards en fin septembre à 181,039 milliards à la fin du mois de décembre soit une hausse de 2.4%.

**Graphique 5** : évolution de l'encours des dépôts



**Tableau récapitulatif:** Sociétariat, encours de crédits et dépôts des Sfd

	Septembre 11	Décembre 11	Evolution
<b>Sociétariat</b>	1 510 510	1 542 230	2,10%
<b>Encours des Dépôts</b>	176 801 080 382	181 039 863 330	2,40%
<b>Encours des Crédits</b>	180 020 979 209	186 844 223 031	3,79%
<b>Taux de Créance en Souffrance</b>	5,32%	5,26%	-0,06



## Dispositif prudentiel : Ratios

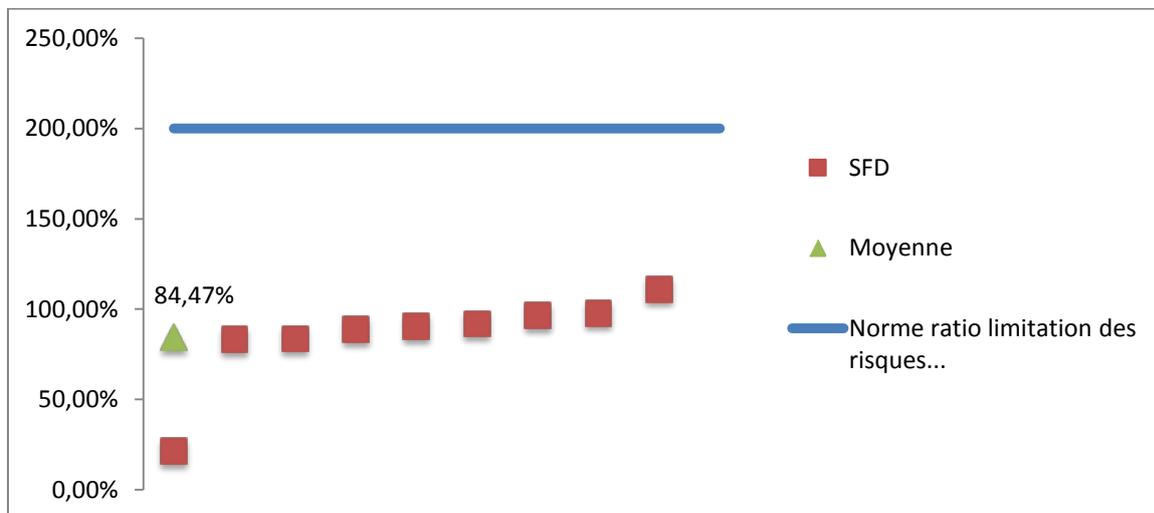
Les Sfd sont tenue de transmettre à une fréquence mensuelle et/ou trimestrielle dix ratios déterminés par deux instructions<sup>1</sup> de la Banque Centrale. Ces ratios, au nombre de dix, renseignent sur la situation financière des Sfd, situations à partir desquelles il est dégagé celui du secteur.

### Limitation des risques auxquels est exposée une institution

*Limite le risque global porté par l'institution, risque qui ne peut excéder le double des ressources internes et externes de l'institution. Il est déterminé par le rapport entre les risques portés et les ressources.*

Au quatrième trimestre 2011, les risques portés par les Sfd ressortent avec une moyenne de 84,47% pour une norme située à un maximum de 200%.

Limitation des risques auxquels est exposée une institution



<sup>1</sup> Instructions Banque Centrale : 10-08-2010 ; 16-12-2010

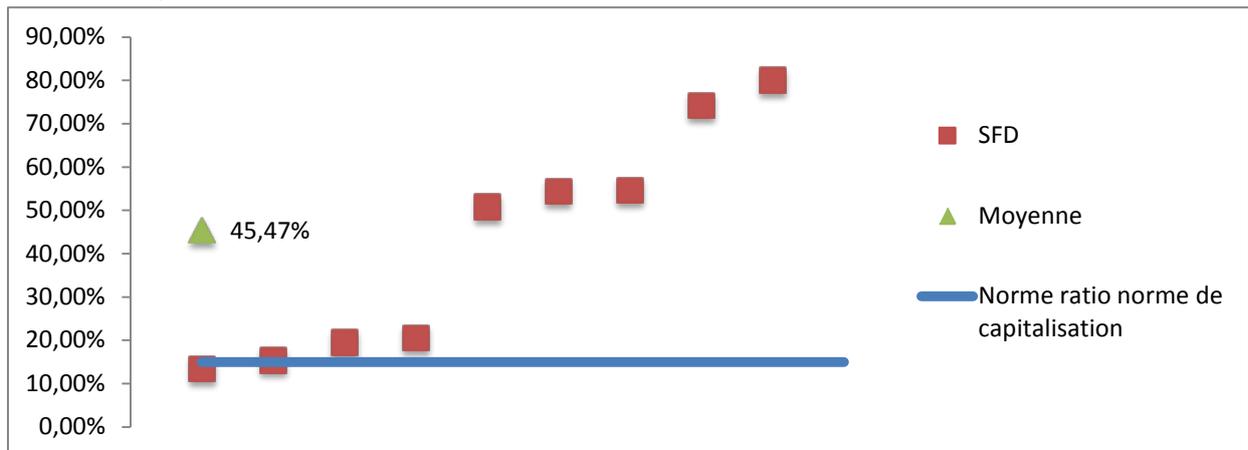


## La norme de capitalisation ou ratio de solvabilité

Les Sfd affichent un niveau de solvabilité satisfaisant de 45,47% pour une norme de 15% minimum.

*Elle vise un minimum de solvabilité de l'institution au regard de ses engagements. Il se détermine par le rapport fonds propres sur actif total*

Norme de capitalisation



## La liquidité des Sfd

La norme de liquidité mesure la capacité des Sfd à faire face à leur passif exigible, en outre honorer leurs engagements de court terme avec leurs ressources de court terme

*La norme de liquidité est le rapport entre le passif exigible, l'encours des engagements et l'ensemble des valeurs disponibles et réalisables à court terme dont la norme est de 60% pour les institutions ne collectant pas de dépôt, 80% pour les institutions en réseaux et 100% pour les institutions isolées.*

Il est ressorti un taux de liquidité moyen global de 237,47%.

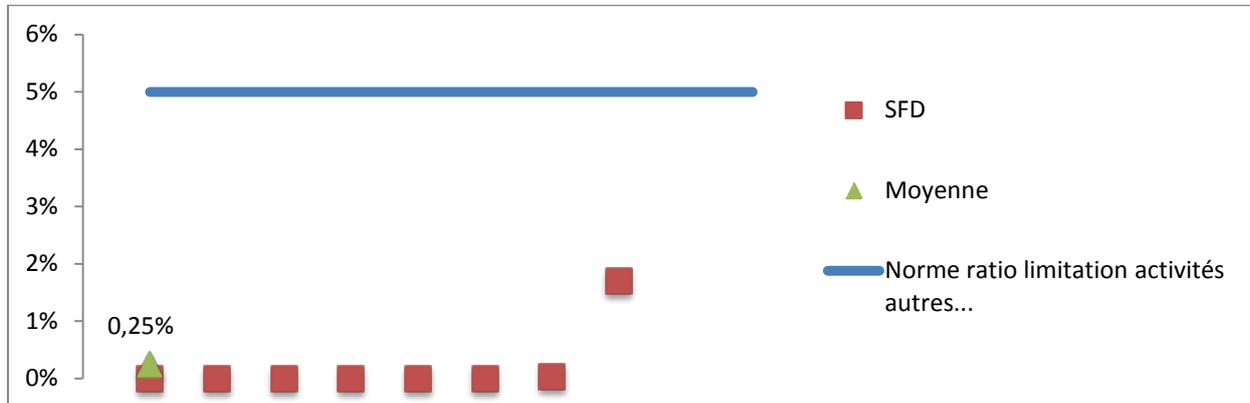
Ratio de Liquidité



## Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit

Ce ratio permet d'apprécier la gestion de l'institution par rapport à sa mission de mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédit. En moyenne seule 0,25% des opérations effectuées par les Sfd ne sont pas liées aux activités d'épargne et de crédit, pour une norme fixée à un maximum de 5%.

Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit



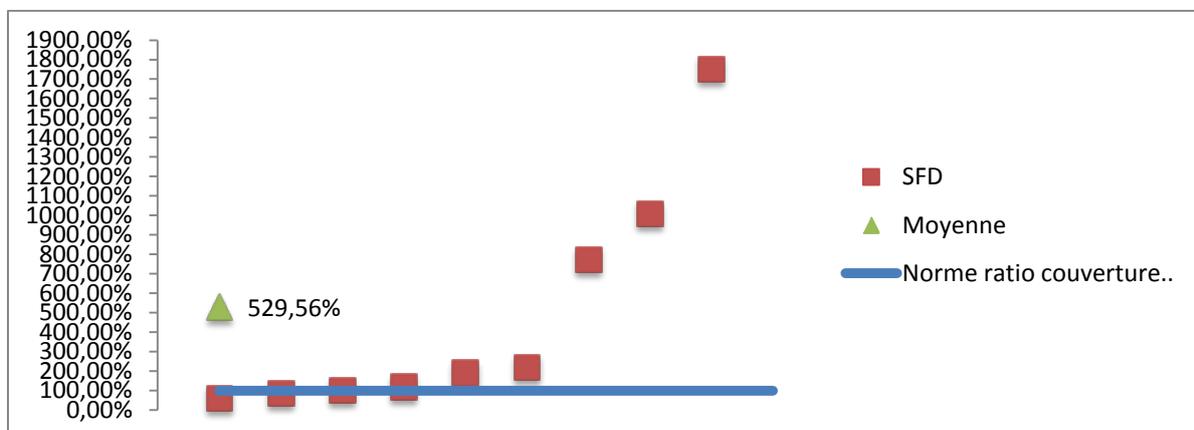
## Couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables

Ce ratio vise la limitation d'une transformation excessive de ressources à court terme en emplois de moyen ou long terme.

*Ce ratio est le rapport entre les ressources stables et le montant net des emplois à moyen et long terme. La norme fixée est un minimum de 100%.*

Les ressources stables couvrent plus de 5 fois les emplois à moyen et long terme avec un taux de 529% au quatrième trimestre.

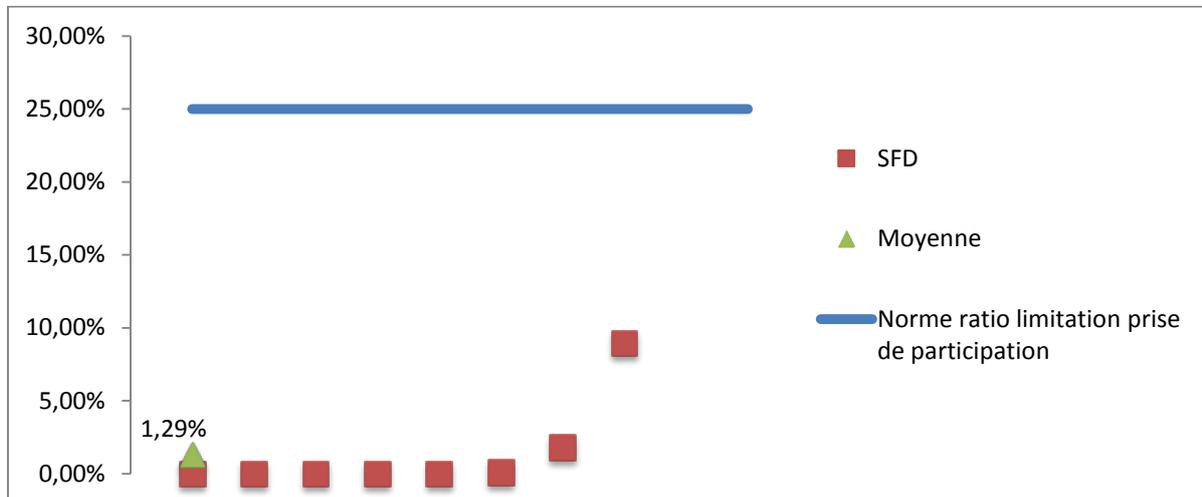
Couverture des emplois moyen et long par des ressources stables



## Limitation des prises de participations

Il ressort que les Sfd ont utilisé en moyenne 1,29% de leur fonds propres à titre de prise de participation dans des sociétés, la norme de ce ratio est fixée à un maximum de 25% des fonds propres.

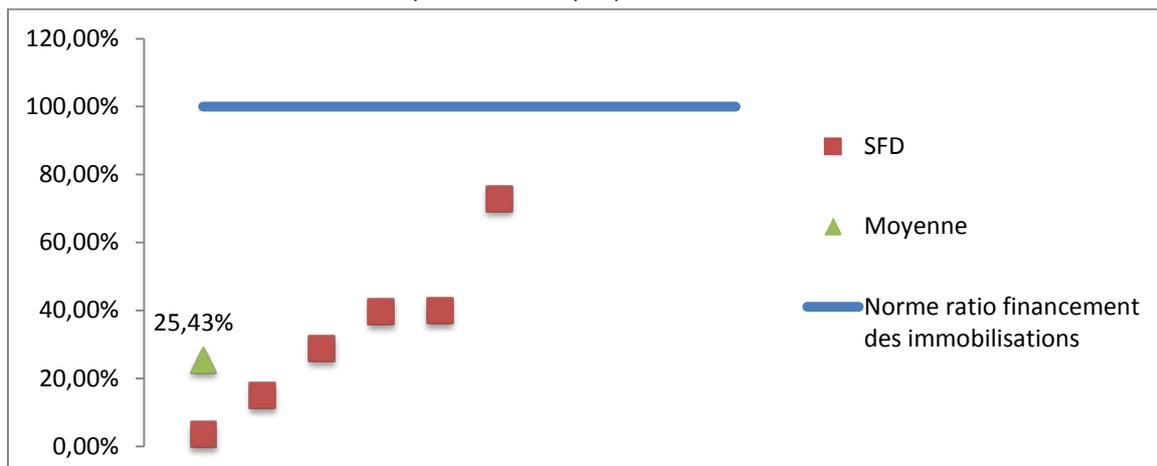
Limitation des prises de participation



## Financement des immobilisations

Les Sfd ont obligation de financer leurs immobilisations par leurs fonds propres aussi ce ratio à une norme de 100%. Il est révélé, en moyenne, à fin décembre un ratio de 25.43%.

Financement des immobilisations par les fonds propres

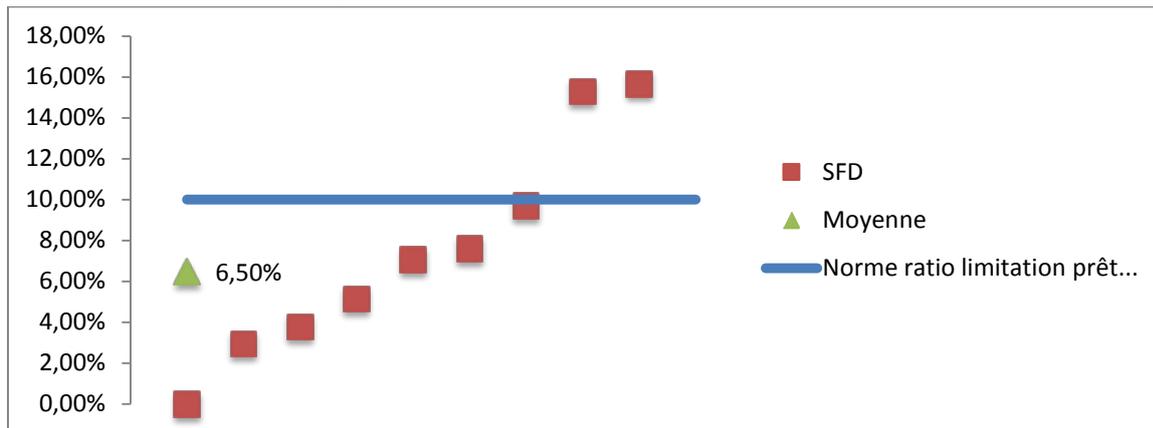


## Limitation des prêts aux dirigeants et au personnel ainsi qu'aux personnes liées

Ce ratio a pour but de prévenir le risque de concentration de prêts et engagements en faveur des dirigeants et également de contrôler l'utilisation des crédits par ces derniers, la norme est fixée à un maximum de 10% indexé aux fonds propres de l'institution.

La moyenne des Sfd est située à 6,5% en fin 2011.

Limitation des prêts aux dirigeants et au personnel ainsi qu'aux personnes liées



## Limitation des risques pris sur une seule signature

Par risques, il faut comprendre l'encours des prêts accordés ainsi que les engagements de financement et de garantie consenti aux membres ou clients. Par une seule signature, il est fait référence à toute personne physique ou morale agissant en son nom propre et/ou pour le compte d'une structure dont elle détient directement ou indirectement un pouvoir de contrôle.

Au quatrième trimestre 2011, les Sfd affichent un ratio moyen de 1,32% largement en dessous de la norme située à un maximum de 10% indexé aux fonds propres.

Limitation des risques pris sur une seule signature

